

## Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : Réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre Montréal et Terrenoue

Numéro de dossier : 3211-02-285

### Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire	Date	Nbrepages
1.	Ministère des Affaires municipales et Habitation	Direction des affaires métropolitaines	Nicolas Froger	2014-12-02	1
2.	Ministère de la Sécurité publique	et de la sécurité incendie de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Gilles Desgagnés	2014-12-01	1
3.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Gilbert Lepage	2014-12-02	1
4.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction de Montréal	Hélène Binette	2015-01-15	2
5.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Secteur e la faune - Direction régionale de l'Estrie, de Montréal et de la Montérégie	Étienne Drouin	2015-01-13	2
6.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Unité de santé environnementale	Marion Schnebelen	2014-12-29	3
7.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Marilou Tremblay	2015-01-21	3
8.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction du suivi de l'état environnement - Service des avis et des expertises	Yves Grimard	2014-12-17	4
9.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Centre d'expertise hydrique - Direction de l'expertise hydrique - Service de l'hydrologie et de l'hydraulique	Christine Gelinas	2015-04-08	1
10.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Jean-Pierre Laniel	2014-12-30	2



Montréal, le 2 décembre 2014

**Par télécopieur**

Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur, Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Télécopieur : 418-644-8222

**Objet : Projet de réparation des piles du pont Charles-De Gaulle entre Montréal et  
Terrebonne (Dossier 3211-02-285)**

---

Monsieur,

À votre demande, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a examiné l'étude d'impact février 2014 ainsi que son addenda daté de novembre 2014, concernant le projet de réparation des piles du pont Charles-De Gaulle entre Montréal et Terrebonne.

Nous constatons que le Ministère des Transports (MTQ) a pris bonne note des commentaires que nous vous avons formulés à l'étape de l'analyse de la recevabilité. Par conséquent, nous n'avons pas d'autre commentaire à formuler eu égard aux réponses apportées par le MTQ.

En espérant le tout conforme à votre demande, veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur par intérim,



Nicolas Froger

c.c. Michèle Tremblay, Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques  
et industriels, MDDEFP

Le 1<sup>er</sup> décembre 2014

Monsieur Hervé Chatagnier  
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET:      Projet de réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre Montréal  
                  et Terrebonne  
                  (3211-02-285)**

---

Monsieur Chatagnier,

La présente est en réponse à votre lettre du 21 novembre 2014 demandant à notre direction de se prononcer sur la recevabilité du projet de réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre Montréal et Terrebonne.

Après analyse du document contenant les réponses aux questions et commentaires, nous considérons que ce projet est recevable puisque conforme aux attentes du ministère de la Sécurité publique quant à ses champs de compétence.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec M. Éric Doneys, responsable à notre direction régionale du suivi des dossiers d'évaluations environnementales. Vous pouvez le joindre par téléphone au 514 873-1300, poste 42601, ou par courriel à : [eric.doneys@msp.gouv.qc.ca](mailto:eric.doneys@msp.gouv.qc.ca).

Nous vous prions d'accepter, Monsieur Chatagnier, nos sincères salutations.

Le directeur régional,



Gilles Desgagnés

GD/ED/lS

c. c.    Monsieur Éric Houde, directeur des opérations  
          Madame Francine Belleau, coordonnatrice PÉEIE  
          Monsieur Éric Doneys, conseiller en sécurité civile



Direction de Laval, de Lanaudière  
et des Laurentides

Sainte-Thérèse, le 2 décembre 2014



Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre  
Montréal et Terrebonne (Dossier 3211-02-285)**

Monsieur le Directeur,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel pour l'étude de recevabilité du projet de réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre Montréal et Terrebonne, élaboré par le ministère des Transports et transmis à la direction régionale de Laval, de Lanaudière et des Laurentides du ministère de la Culture et des Communications (MCC), le 21 novembre 2014.

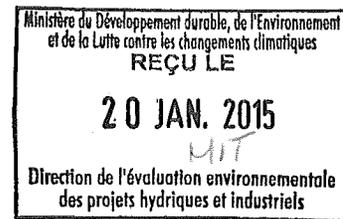
Sur la base des documents (rapport final et Addenda – Réponses aux questions et commentaires du 1<sup>er</sup> mai 2014) soumis à l'attention du ministère de la Culture et des Communications et sur les sujets qui relèvent de ses champs de compétence et dans la mesure où le ministère des Transports s'engage à respecter ses engagements, nous convenons de sa recevabilité en ce qui concerne les variables qui relèvent de nos responsabilités. Le présent avis est émis en fonction des données disponibles à sa date et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner.

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec Isabelle Huppé, responsable de ce dossier à notre direction, au 450 430-6832.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Gilbert Lepage



Le 15 janvier 2015

Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de réparation des piles du pont Charles-de Gaulle entre  
Montréal et Terrebonne par le ministère des Transports du Québec,  
direction de l'Île de Montréal (dossier 3211-02-285)**

Monsieur le Directeur,

La présente fait référence au document soumis par le ministère des Transports du Québec (MTQ) que vous nous avez transmis le 21 novembre 2014, qui répondait aux questions et commentaires formulés par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) au sujet du projet de réparation des piles du pont Charles-De Gaulle.

Sur la base de *l'Addenda – Réponses aux questions et commentaires du 1<sup>er</sup> mai 2014* de l'étude d'impact sur l'environnement soumis à l'attention du MCC et sur les sujets qui relèvent de ses champs de compétences, nous sommes d'avis que les renseignements demandés et apportés par le MTQ répondent de façon satisfaisante et valable aux attentes du MCC.

Le Ministère tient à rappeler au promoteur, qu'en vertu de l'article 74 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, il doit être tenu informé de toutes les découvertes archéologiques, qu'elles surviennent dans le contexte de fouilles archéologiques, ou lors de découvertes fortuites.

Les présents commentaires sont émis en fonction des données disponibles et ne présupposent aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner. Toute modification au présent projet, qui est susceptible d'interagir avec l'un ou l'autre des statuts de protection accordés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, devra faire l'objet d'une autorisation du ministère de la Culture et des Communications.

... 2

Pour de plus amples renseignements relatifs à cet avis, vous pouvez communiquer avec M. Mathieu Payette-Hamelin au 514 873-0325.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

La directrice,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Hélène Binette'.

Hélène Binette

**Projet : Réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre Montréal et  
Terrebonne**

**Avis faunique – 2e recevabilité**

**Note d'information (20141128-6)**

---

La direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval du Secteur de la faune et des parcs a pris connaissance des documents complémentaires déposés et des réponses de l'initiateur aux questions et commentaires.

En fonction de notre champ de compétence et au meilleur de notre connaissance, certaines réponses de l'initiateur sont incomplètes ou ne sont pas satisfaisantes au regard de l'évaluation des impacts du projet. Ainsi, l'étude d'impact ne peut pas être jugée recevable. Les questions et les commentaires ci-dessous visent à compléter l'information nécessaire.

À la QC-32, nous partageons l'évaluation de l'importance moyenne de l'habitat présent. Il importe toutefois de ne pas minimiser, dans les descriptions du milieu, l'importance de l'écosystème de la rivière des Prairies. Notamment, l'initiateur décrit le tronçon de la rivière dans la zone d'étude comme étant rectiligne. Lorsque l'on analyse l'hydromorphologie d'un cours d'eau, la vision doit être plus large. Le tronçon traversé par le pont Charles-de-Gaulle fait partie d'un ensemble de la dynamique fluviale créée par l'embouchure de la rivière des Mille-Îles et de l'embouchure avec le fleuve. Les marais sur la rive nord et les îles en amont et en aval témoignent de cette dynamique. La prise en compte de cet ensemble est nécessaire pour évaluer l'importance du secteur sur les communautés de poisson.

À la QC-8, l'initiateur juge la probabilité de présence du dard de sable dans la zone d'étude comme étant très faible étant donné l'absence de substrat dominé par le sable. L'initiateur avance que le dard de sable utilise presque exclusivement les habitats qui ont des substrats de sable. Or, Couillard (2010) présente l'habitat utilisé par le dard de sable rapporté dans plusieurs études. Des substrats argileux ainsi que des substrats de cailloux et de gravier sont également utilisés par cette espèce. Les possibilités de présence de l'espèce dans la zone des travaux devraient donc être revues.

À la QC-23, l'initiateur mentionne une étude hydraulique qui est en cours de réalisation. Cette étude devra être fournie pour l'étape d'analyse environnementale.

À la QC-33, l'initiateur affirme que les activités de caractérisation de l'habitat aquatique réalisées dans le cadre du projet n'ont pas démontré la présence de l'esturgeon jaune et de l'alose savoureuse. Il est à noter que les dates auxquelles les inventaires ont été réalisés (septembre) ne permettent généralement pas de capturer l'alose savoureuse qui est présente principalement pendant la migration pré-fraye et la dévalaison des larves (fin mai et juin) ou des alosons (juillet – août). De plus, les pêches n'ont eu lieu qu'en rive, dans des habitats où il est peu probable de retrouver autant l'esturgeon jaune que l'alose savoureuse adulte.

Par contre, la littérature documentant la présence de l'alose savoureuse (migration, reproduction et dévalaison) (Robitaille et al. 2008) dans la rivière des Prairies démontre bien le passage et l'utilisation de la rivière par l'alose savoureuse, notamment les larves dans le secteur de l'embouchure de la rivière. Cette espèce doit donc être considérée comme présente dans la zone d'étude. Cette présence demande une prudence lors de la planification des travaux quant à la création d'obstacles à la migration durant les mois de mai et de juin, principalement.

À la QC-41, l'initiateur maintient les dates de restriction des travaux à la période du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> août malgré l'avis du MFFP pour une restriction allant du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> août. Lors des quelques dernières années, le MFFP constate des activités de reproduction et de migration vers les frayères qui peuvent, lors de printemps hâtifs, débuter avant le 15 mars notamment pour les espèces hâtives comme le doré jaune et noir, espèces d'intérêt pour la pêche sportive. Bien que la zone des travaux ne représente pas un secteur de reproduction connu pour ces espèces hâtives, il représente un secteur de transit migratoire obligé pour certaines populations. La

présence de perturbations et l'émission de matières en suspension durant la période de migration pré-fraye peuvent nuire à la montaison de géniteurs vers les nombreuses frayères d'importance régionale présentes dans la rivière des Prairies et la rivière des Mille-Îles. Des impacts importants pourraient donc survenir sur la productivité piscicole dans le système du Saint-Laurent si la migration était ainsi perturbée. De plus, le mois de mars est souvent une période de dégel et de débâcle sur ces rivières. Ainsi, le chantier peut faire l'objet, lors de ces épisodes de forts débits, notamment, de bris majeurs aux digues et batardeaux, ce qui entraîne généralement une détérioration majeure de la qualité de l'eau et la perturbation des habitats situés plus en aval.

Ainsi, le MFFP maintient son avis quant aux dates de restriction des travaux entre le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> août. Il est à noter que si des travaux dans l'habitat du poisson étaient trop longs et nécessitaient un prolongement de la période de travaux, la date du 1<sup>er</sup> août présente une plus grande possibilité d'être devancée, selon la nature des travaux en question. Toutefois, ces extensions doivent être analysées à la pièce avec des informations plus précises sur la nature des travaux à effectuer.

Pour plus de précisions sur ces commentaires, veuillez contacter monsieur Étienne Drouin (tél. : 450-928-7608 poste 299; [etienne.drouin@mffp.gouv.qc.ca](mailto:etienne.drouin@mffp.gouv.qc.ca)).

Pour transmission à M. Hervé Chatagnier et Mme Michèle Tremblay de la direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

#### Références

Couillard, M.-A. 2010. Protocole d'échantillonnage du fouille-roche gris (*Percina copelandi*), du dard de sable (*Ammocrypta pellucida*) et du méné d'herbe (*Notropis bifrenatus*) au Québec (Protocole). Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, Québec.

Robitaille, J.A., Legault, M., Bilodeau, P., Massé, H. and Boivin, V. 2008. Reproduction de l'alose savoureuse (*Alosa sapidissima*) dans le Saint-Laurent : Répartition et croissance des larves et des juvéniles. Bureau d'écologie appliquée et ministère des ressources naturelles et de la Faune.

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 29 décembre 2014

Monsieur Hervé Chatagnier, directeur  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte aux changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de réparation des piles du pont Charles-De Gaulle entre Montréal et  
Terrebonne (Dossier 3211-02-285)**

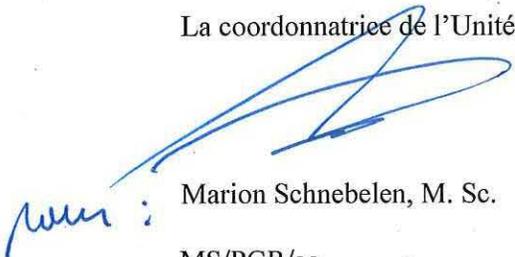
Monsieur,

Pour faire suite à votre demande datée du 21 novembre dernier, nous vous transmettons notre avis concernant la recevabilité des réponses fournies par le promoteur du projet ci-dessus mentionné. Celui-ci se base sur l'analyse des directions régionales de santé publique (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière et de Montréal.

Nous considérons ces réponses, et de ce fait l'étude d'impact, recevables d'un point de vue de santé publique et vous invitons à prendre connaissance des remarques de la DSP de Lanaudière.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La coordonnatrice de l'Unité de santé environnementale,

 : Marion Schnebelen, M. Sc.

MS/PGR/ac

p. j.

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 3 décembre, 2014

Madame Marion Schnebelen  
Coordonnatrice de l'unité santé environnementale  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Direction de la Protection de la santé publique  
1075, chemin de Sainte-Foy, 11<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

**Objet : Projet de réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre Montréal et Terrebonne par le ministère des Transports du Québec.**

Madame Schnebelen,

Dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet de réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle, nous avons pris connaissance des questions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques adressées au ministère des Transports du Québec.

Du point de vue de la santé publique, nous considérons que les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable par l'initiateur du projet.

Veuillez recevoir, Madame, nos meilleures salutations.



Karine Price, M.Sc., toxicologue  
Secteur Environnement urbain et santé

c. c. Norman King, adjoint au responsable, secteur Environnement urbain et santé, DSP,  
ASSS de Montréal

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 23 décembre 2014

Madame Marion Schnebelen  
Direction de la protection de la santé publique  
Service santé environnementale  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
1075, chemin Sainte-Foy, 11<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

**Objet : Projet de réparation des piles du pont Charles-De Gaulle entre Montréal et  
Terrebonne  
(Dossier 3211-02-285)**

Madame,

Conformément à votre demande du 10 décembre 2014, il nous fait plaisir de vous transmettre notre avis relatif à la recevabilité du projet en objet.

Dans les réponses fournies par le promoteur, celui-ci indique que l'espace plutôt dégagé entre les habitations et le chantier ainsi que la présence de la rivière des Prairies peuvent contribuer à augmenter le niveau sonore perçu. Le ministère du Transport du Québec ajoute que les niveaux sonores, à valider, pourraient varier entre 70 et 90 dBA sur le site du chantier. Or, nous aurions aimé connaître les niveaux sonores perçus à proximité des habitations les plus proches (par exemple sur la rue Caron et à la maison Adhémar-Dion sur le chemin Saint-Charles). Cependant, nous comprenons qu'il s'engage à exiger un programme de gestion du bruit. Puisque, dit-il, il est difficile, voire impossible, d'effectuer cette évaluation à cette étape de préparation du projet, nous comprenons que ce programme sera présenté à l'étape d'acceptabilité.

De même, nous comprenons qu'en ce qui concerne les préoccupations des citoyens sur les impacts négatifs en lien avec la circulation locale, le promoteur s'engage à rédiger ultérieurement, avant le début des travaux, un devis spécifique « Maintien de la circulation ».

Compte tenu de ces engagements dont la Direction de santé publique tiendra compte lors de l'étape d'acceptabilité, nous formulons donc un avis favorable à la recevabilité du projet.



Santi Sananikone  
Agent de planification, de programmation et de recherche

c. c. Mme Maggy Rousseau, M. Sc., conseillère à l'unité santé environnementale,  
MSSS, Direction de la protection de la santé publique  
Mme Élyse Brais, coordonnatrice par intérim du service de prévention et contrôle des  
risques d'origine biologique et environnementale

SS/cr

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier, directeur  
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 21 janvier 2015

OBJET : **Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact pour le projet de réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre Montréal et Terrebonne par le ministère des Transports du Québec, direction de l'Île de Montréal (Dossier 3211-02-285)**

---

La présente fait suite à votre demande, datée du 21 novembre 2014, sur la recevabilité des réponses fournies, suite aux questions et commentaires adressés à l'initiateur du projet cité en rubrique. Vous trouverez en pièce jointe l'avis de madame Annie Drolet, biologiste, au secteur municipal.

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec madame Annie Drolet, au 514-873-3636, poste 288.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice adjointe de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal et de Laval,



Marilou Tremblay

c.c. : Madame Michèle Tremblay, DÉE

**DESTINATAIRE :** Madame Marilou Tremblay  
La directrice adjointe de l'analyse et de l'expertise  
de Montréal et de Laval

**DATE :** Le 21 janvier 2015

**OBJET :** **Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact pour le projet de réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre Montréal et Terrebonne, par le ministère des Transports du Québec, direction de l'Île de Montréal (Dossier 3211-02-285)**

---

La présente fait suite à la demande, datée du 21 novembre 2014, sur la recevabilité des réponses fournies, suite aux questions et commentaires adressés le 1<sup>er</sup> mai 2014 à l'initiateur du projet cité en rubrique. Nous avons pris connaissance du document suivant :

« Projet de réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre Montréal et Terrebonne – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda – Réponses aux questions et commentaires du 1<sup>er</sup> mai 2014 : - Novembre 2014 ».

Nous considérons que les réponses fournies sont recevables. Toutefois, la direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides (DR) souhaite que les informations suivantes soient précisées aux documents qui seront soumis par l'initiateur du projet.

Nous reprenons la numérotation des réponses transmises par l'initiateur du projet afin de faciliter la compréhension.

Concernant les questions **16** et **34**, les superficies d'empiètement en milieux humides, en littoral et en zone inondable devraient être illustrées plus précisément sur un plan et inclure les empiètements autres que ceux reliés aux digues. Les limites de la zone du chantier devraient également être indiquées, ainsi que les chemins d'accès, les aires d'entreposage, etc. Un plan par rive, à une échelle plus fine que celle du plan présenté à l'annexe D de l'addenda, est souhaitable.

Concernant la question **48**, la DR maintient sa demande de porter le suivi de la revégétalisation à trois ans. Étant donné que l'on retrouve de nombreuses espèces

exotiques envahissantes dans le secteur, l'implantation d'espèces indigènes dans les secteurs perturbés par les travaux est importante. Le suivi implique aussi d'apporter des correctifs annuellement à l'ensemencement et aux plantations si le couvert végétal ne s'est pas établi dès la première année.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

AD/gg



Annie Drolet, biologiste, M. Sc.  
Analyste – Milieux naturels et hydriques

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier  
Direction générale de l'évaluation environnementale

EXPÉDITEUR : Yves Grimard

DATE : Le 17 décembre 2014

OBJET : Projet de réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre  
Montréal et Terrebonne

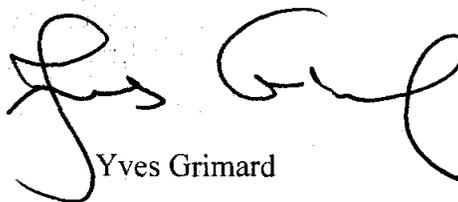
*N/Réf. : SAVEX-13895*  
*V/Réf. : 3211-02-285*  
*SCW-900727*

*Hervé,*

Voici un avis de la part de Mme Lise Boudreau en réponse au dossier mentionné en objet. S'il y a lieu, vous pouvez joindre Mme Boudreau au numéro de téléphone 418 521-3820 poste 4790.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le chef du Service des avis et des expertises,



Yves Grimard

p.j. 1

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Grimard  
Chef du Service des avis et des expertises

EXPÉDITRICE : Lise Boudreau

DATE : Le 17 décembre 2014

OBJET : Projet de réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre  
Montréal et Terrebonne

N/Réf. : SAVEX-13895  
V/Réf. : 3211-02-285  
SCW-900727

---

À la demande de M. Hervé Chatagnier de la Direction générale de l'évaluation environnementale, nous avons pris connaissance du document contenant les réponses aux questions et commentaires que nous avons adressés à l'initiateur. À la suite du premier examen de recevabilité que nous avons effectué, il s'agit d'indiquer, au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence (suivi de la qualité des milieux aquatiques), si tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Nous considérons que la plupart des renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable. Les éléments du projet qui requièrent des précisions, selon notre champ de compétence, sont les suivants :

***Profondeur d'excavation et pertinence de caractériser les sédiments (QC-20)***

L'initiateur indique que la nécessité d'excaver ou non des sédiments fins sous la couche graveleuse sera connue seulement une fois les batardeaux en place et l'aire de travail asséchée. Il indique que, le cas échéant, les sédiments excavés seront entreposés sur une surface étanche et que des échantillons seront prélevés pour les caractériser afin de déterminer leur mode de gestion.

- Nous rappelons que les sédiments dont la taille des particules est égale ou inférieure à 2 mm doivent être caractérisés. Normalement, la caractérisation des sédiments est effectuée avant leur excavation, ceci afin de distinguer les

...2

zones les plus contaminées de celles les moins contaminées, ségréguer les volumes de sédiments selon leur classe de contamination et les gérer de façon appropriée. Si les sédiments ne peuvent être caractérisés avant leur excavation, il faudra éviter de les mélanger lors de l'entreposage afin de ne pas diluer la contamination.

### ***Gestion des eaux pompées (QC-21)***

L'initiateur indique que la localisation du ou des bassins de sédimentation qui recevront les eaux pompées sera du ressort de l'entrepreneur. Il précise que du côté de Montréal, un tel bassin pourrait être entreposé soit en rive, soit dans l'aire d'entreposage du MTQ (au sud du boulevard Gouin) ou encore directement sur une barge. Il ajoute que le dimensionnement des bassins sera suffisant pour respecter les exigences du MDDELCC et de la Communauté métropolitaine de Montréal, notamment la concentration maximale de 30 mg/L de matières en suspension (MES) à la sortie du bassin.

- Dans l'étude d'impact, l'initiateur indiquait que l'eau qui sort des bassins de sédimentation pourrait aussi être rejetée du côté de Terrebonne vers un fossé de drainage après avoir passé par une zone végétalisée sur au moins 5 m de largeur. La gestion des eaux du côté de Terrebonne doit être davantage explicitée (localisation du bassin de sédimentation, du fossé de drainage, etc.). Comme pour la gestion des eaux du côté de Montréal, l'initiateur devra s'engager à respecter les exigences de rejet pour les MES pour les eaux pompées qui doivent être gérées du côté de Terrebonne.

### ***Programme de surveillance environnemental (QC-47)***

L'initiateur indique que la surveillance MES dans la rivière des Prairies sera effectuée par des mesures quotidiennes de turbidité durant toute la durée des travaux. La corrélation entre la turbidité et les MES sera établie dès le premier jour des travaux. L'initiateur suggère que les concentrations en MES soient suivies à deux stations d'échantillonnage, soit :

- 1) À une distance de 75 m en aval de la section est du pont (présence d'une frayère au niveau de l'île Bourdon);
- 2) À 125 m en aval de la section ouest du pont.

L'initiateur indique que des mesures d'atténuation (ralentissement, arrêt temporaire, révision des modes d'opération) seront appliquées lorsque les teneurs en MES, à ces stations, seront supérieures à une augmentation de 25 mg/L par rapport à la teneur mesurée en amont des travaux.

- Des précisions supplémentaires concernant la mise en application du programme de surveillance devront être fournies. Ainsi, l'initiateur doit s'engager à déposer, auprès du Ministère, un programme de surveillance

détaillé, pour approbation, avant le début des travaux. Entre autres choses, la localisation des stations (aval et amont) devra être précisée sur une carte. Nous rappelons que la courbe de corrélation entre la turbidité et les MES doit être suffisamment étendue pour couvrir toute la gamme des concentrations susceptibles d'être observées durant les travaux. Cette courbe de corrélation devra être validée régulièrement durant les travaux. De plus, il est recommandé de mesurer la turbidité au moins une fois toutes les deux heures, à chaque station de suivi, durant au moins la première semaine des travaux.

- Étant donné la présence de frayère dans le secteur à l'étude, nous recommandons que nos collègues du secteur Faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs soient consultés lors du processus d'approbation du protocole de surveillance de l'augmentation des MES.

Nous demeurons disponibles pour tout besoin d'information.

LB  
AcR

LB-cl/ml

c.c. Mme Carole Lachapelle, SAVEX

## NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier, directeur  
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et  
industriels

DATE : Le 8 avril 2015

OBJET : ***Avis sur recevabilité – Projet de réparation des piles du pont  
Charles-de-Gaulle (P-09782) entre Montréal et Terrebonne par  
le ministère des Transports du Québec, direction de l'Île de  
Montréal***

***N/Dossier : 3211-02-285***

---

Afin de donner suite à votre correspondance du 30 mars dernier relativement au sujet mentionné en titre, nous avons pris connaissance des réponses du promoteur dans l'étude hydraulique réalisée par la Direction des structures du ministère des Transports du Québec suivante :

- *Avis technique – Pont de l'autoroute 40, Charles-de-Gaulle – Au-dessus de la rivière des Prairies dans les municipalités de Montréal et Terrebonne, Projet P-09782, 11 mars 2015*

À ce stade-ci de la procédure de recevabilité, et compte tenu de notre champ d'expertise, nous vous informons que les éléments de réponse proposés par l'initiateur sont satisfaisants et valables.

N'hésitez pas à communiquer avec madame Marie-Eve Boucher, ingénieure, au 418 521-3993, poste 7161, pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

La chef de service,

  
Christine Gélinas

CG/MEB/jm

c. c. M<sup>me</sup> Michèle Tremblay, analyste DGÉE



DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur  
Direction générale de l'évaluation  
environnementale et stratégique  
Direction de l'évaluation  
environnementale des projets hydriques et industriels

DATE : Le 30 décembre 2014

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité du « Projet de réparation des piles du pont Charles-De-Gaulle entre Montréal et Terrebonne » — Volet espèces exotiques envahissantes**

N<sup>os</sup> DOSSIERS : SCW 819247; V/R 3211-02-285; N/R 5145-04-18 [478]

---

Cet avis fait suite à l'analyse des réponses aux questions et commentaires déposés par la firme Dessau en novembre 2014 pour le compte du ministère des Transports du Québec concernant le projet en objet. Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du projet.

L'initiateur a fourni les renseignements demandés sur la prévention de l'introduction d'EEE dans le cadre du projet rendant l'étude d'impact recevable à cet égard.

Toutefois, dans sa réponse à la question QC-39 portant sur l'inspection et le nettoyage des palplanches avant leur utilisation, l'initiateur s'est engagé à les inspecter et à procéder à leur nettoyage, si nécessaire. Cette inspection est jugée nécessaire et les palplanches devront être nettoyées en cas de détection de fragments de plantes. La DEB demande à l'initiateur d'en prendre l'engagement ferme.

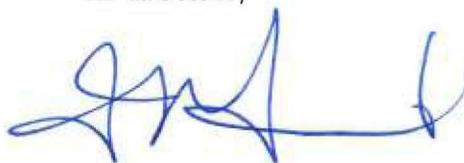
De plus, la DEB réitère sa demande à l'égard de l'ajout de la localisation des EEE au suivi de la reprise végétale proposé par l'initiateur. Leurs coordonnées géographiques devront lui être transmises.

...2

Ces engagements sont nécessaires pour que le projet soit jugé acceptable en matière de prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes dans le cadre des travaux projetés.

Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Isabelle Simard au 418 521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel suivante : [isabelle.simard@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.simard@mddelcc.gouv.qc.ca).

Le directeur,



Jean-Pierre Laniel

JPL/IS/se